



Plan de travail pluriannuel

Intitulé du Document de Programme¹: Programme Conjoint d'appui à la Police Nationale d'Haïti

Numéro du Document de Projet : 142721

Partenaire de réalisation : PNUD et BINUH

Date de démarrage : juin 2022 **Date d'achèvement :** Décembre 2024

Date de réunion du CAP : 18 février 2022

Description succincte

Grâce à un appui à une structure organisationnelle de la Police Nationale d'Haïti incorporant un système global de gestion des ressources humaines, financières et matérielles, comprenant des mécanismes internes de contrôle de la conformité, les fondations d'un service de police professionnel seront établies afin de faire de la PNH une institution forte, crédible, efficace et à l'image des standards internationaux de Police professionnelle. Ce programme vise à soutenir le plan stratégique de développement de la PNH en renforçant des axes programmatiques spécifiques sur les développements institutionnels dans les domaines suivants :

Objectif 1 : La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.

Objectif 2 : Les effectifs de la PNH correctement formés s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation progressive du ratio police/population, avec une meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting » (contrôle des antécédents du personnel policier), y compris des politiques d'évolution de carrière et des plans de retraite, pour répondre aux besoins des différents services de police.

Objectif 3 : La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de la réhabilitation des infrastructures de police et de moyens logistiques.

Objectif 4 : Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces.

Objectif 5 : Les services de renseignements généraux et criminels sont renforcés, élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH.

Objectif 6 : Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture de certains équipements prioritaires.

Effet (bailleurs) contribuant (PNUAD/DPP, DPR ou DPM) :

CPD, outcome 1.1 Les capacités des institutions judiciaires de l'État sont renforcées, ce qui permet aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un meilleur accès à la justice formelle et d'un environnement plus sûr

Produit(s) indicatif(s) avec marqueur genre : G2

Total des ressources nécessaires :	28,000,000.00	
Total des ressources allouées :	PNUD :	US\$ 150,000.00
	CANADA	US \$7,847,482.00
	USA	US \$ 3,000,000.00
	JAPON :	US \$ 3,301,873.99
	ALLEMAGNE	US \$ 527,771.00
	ITALY	US \$ 157,065.89
Ressources disponibles	US\$ 14,984,192.88	
À financer :	US\$ 13,015,807.12	

Approuvé par (signatures) :

PNUD	
Nom en capitales : Nick Hartmann Représentant Résident	<p>DocuSigned by:</p>  <p>4C05A122C53440D</p>
Date : 30 mars 2023	

I. PROBLEMATIQUE DE DEVELOPPEMENT

La Police Nationale d'Haïti (PNH) fait face à de nombreux défis complexes. Les opérations quotidiennes déployées pour contrer le phénomène en hausse des groupes armés dans la capitale épuisent les ressources et font obstacle à la nécessité de consolider les prérequis d'un service de police démocratique. Il s'agit d'un défi auquel sont confrontés la plupart des services de police dans le monde - lutter contre la criminalité tout en organisant et/ou renforçant la structure du service. Une fois que le service de police a mis en place une structure opérationnelle efficace, alors celui-ci est en mesure de consacrer suffisamment de ses ressources financières, humaines et matérielles pour adresser les nouveaux défis sécuritaires.

En 2021, les enlèvements et les homicides volontaires ont considérablement augmenté en Haïti, respectivement de 183.8 % et 26 % par rapport à 2020. La plupart de ces crimes ont eu lieu dans le département de l'Ouest, densément peuplé, où les activités et la violence des groupes armés augmentent, et s'étendent progressivement en « zones de non-droit ». Toute criminalité confondue, les taux de victimisation annuels mesurés en 2020 par sondage sont de 23% et s'avèrent au plus haut depuis 20 ans. La violence des gangs a aussi pris un nouveau tournant depuis 2021 avec des attaques coordonnées contre des postes de police et des actions tactiques de représailles aux opérations antigangs de la police par le meurtre ou l'enlèvement systématique de policiers. Parallèlement, les revenus des gangs ont fortement augmenté en raison de l'augmentation des enlèvements, des rançonnements, des taxations illégales, des vols et de la contrebande. Ces gangs disposent aujourd'hui d'une force létale que dans certains quartiers populaires devient supérieure aux capacités de la police. Par ailleurs, l'implication de la police pour préserver l'ordre public compte tenu de la recrudescence des manifestations, 1'116 en 2021 (contre 612 en 2020), a mobilisé la police au détriment d'autres problèmes de sécurité, tels que les enlèvements et les activités des groupes criminels.

Les taux de victimisation dans les quartiers populaires y sont plus élevés qu'ailleurs, de même que les homicides et les enlèvements. Si globalement les taux de violences sexuelles sont en recul selon les enquêtes nationales (Enquête Mortalité, Morbidité et Utilisation des Services EMMUS), elles restent à un niveau élevé : 12% des femmes en ont subi dans leur vie en Haïti selon l'EMMUS de 2016/2017. Il convient de noter que ces cas de violence sexuelle sont souvent sous-reportés par crainte de stigmatisation des victimes ou en raison de la perte de confiance dans les appareils judiciaires. Il faut ajouter que l'amélioration des conditions de sécurité dans le pays devrait jouer un rôle positif pour le bon déroulement des prochaines élections.

En février 2022, la PNH dispose d'une force de 15'474 policiers, dont 1'712 policières. Cela correspond à un ratio police/population de 1.30 agents pour 1'000 habitants en baisse par rapport à 1.33 en octobre 2019. Ce ratio est largement inférieur à la norme internationalement reconnue de 2.2. Des ratios faibles de policiers, des infrastructures parfois très affectées par les catastrophes naturelles à répétition ou cibles des attaques de groupes armés et de vandalisme de foules en colère ainsi qu'une mobilité limitée entraînent des délais d'intervention jugés longs par les résidents (45% des résidents estiment que la police met plus de 3 heures ou n'intervient pas sur appel pour des urgences).

A l'interne, la PNH fait face à des défis impactant sa performance. Ils ont été mis en évidence par un récent audit de l'Inspection générale du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF) assorti de recommandations législatives, organisationnelles et opérationnelles. Certaines des recommandations portent sur la nécessité d'une gestion renforcée des ressources humaines (y compris le recrutement, la répartition du personnel dans les Directions départementales, les personnels détachés, les conditions salariales et de travail, l'anticipation du départ à la retraite des premières promotions de la PNH), la logistique (y compris des directives sur la gestion et l'entretien des matériels et équipements, le réseau

de communication dysfonctionnel, l'achat et la distribution des véhicules, l'entretien du parc de véhicules dans les départements) et les mécanismes de gestion financière. Il faudrait ajouter à ces défis deux éléments. D'une part, une pression forte va s'exercer sur l'École nationale de police et l'Académie nationale de police pour renouveler tant les policiers de base que les cadres intermédiaires et supérieurs. D'autre part, les observations de l'audit de l'Inspection générale renvoient à l'importance de renforcer la capacité de l'Inspection générale de la PNH (IGPNH) qui devrait, idéalement, accompagner la PNH dans l'amélioration de sa performance par des audits organisationnels et financiers réguliers et jouer un rôle accru dans les enquêtes sur l'intégrité des personnels, garantir la discipline, lutter contre l'impunité et la corruption, et rendre effectif le contrôle des services de police afin de garantir à la population un service public de qualité.

II. STRATEGIE

L'objectif général du Programme conjoint est d'accompagner et supporter la PNH pour adresser ses priorités en matière de gouvernance interne y compris les mécanismes de contrôle, le renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting », les capacités opérationnelles d'intervention et de renseignement y compris la lutte contre le crime organisé, ceci afin que la Police puisse remplir pleinement son rôle de service public de maintien de l'ordre.

Par hypothèse, cet objectif s'améliorera si les six objectifs spécifiques (outcomes) suivants sont atteints :

Objectif 1 : La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.

Objectif 2 : Les effectifs de la PNH correctement formés s'inscrivent dans le cadre de l'augmentation progressive du ratio police/population, avec une meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de « vetting » (contrôle des antécédents du personnel policier), pour répondre aux besoins des différents services de police.

Objectif 3 : La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de réhabilitations des infrastructures de police et de moyens logistiques.

Objectif 4 : Les capacités de lutte contre le crime organisé sont plus efficaces.

Objectif 5 : Les services de renseignements généraux et criminels sont renforcés, élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH.

Objectif 6 : Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture de certains équipements prioritaires



Plan de travail pluriannuel

Effet visé tel qu'il est énoncé dans le PNUAD/Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional] :

- 1.1. Les capacités des institutions judiciaires de l'État sont renforcées, ce qui permet aux femmes et aux hommes de bénéficier d'un meilleur accès à la justice formelle et d'un environnement plus sûr.

Indicateurs d'effet tels qu'ils figurent dans le Cadre de ressources et de résultats du Programme Pays [ou mondial/régional]/, y inclus la situation de référence et les cibles :

- 1.1 Nombre d'enlèvements en recul
Niveau de référence : 2021 : 664
Nouvelle cible : 2023 (50% de recul) : 330
- 1.2 Taux d'homicides pour 100 000 hab. en diminution en recul
Niveau de référence : 2021 : 15 pour 100 000
Nouvelle cible : 2023 : 12 pour 100'000
- 1.3 Niveau de confiance dans la PNH en augmentation
Niveau de référence : 2017 : 42%
Nouvelle cible : 2023 (20% d'augmentation) : 62%
- 1.4 Niveau du sentiment d'insécurité en recul
Niveau de référence : 2020 : 60%
Nouvelle cible : 2023 : 45%

Produit(s) applicable(s) du Plan stratégique du PNUD :

Intitulé et numéro Atlas du projet :

PRODUITS ESCOMPTÉS	INDICATEURS DE PRODUIT	SOURCE DES DONNÉES	SITUATION DE RÉFÉRENCE		CIBLES (par fréquence de recueil des données)		MÉTHODES DE RECUEIL DES DONNÉES ET RISQUES Y RELATIFS
			Valeur <i>Année 1</i>	Année 2023	Année 2023	FINAL 2024	
Objectif spécifique 1.	1.1 Les procédures d'achats sont évaluées plus positivement par les audits de performance	<i>Évaluation par questionnaire</i>					

<i>La performance, gouvernance et conformité des procédures sont améliorées</i>	1.2 Le nombre de biens des garages de la PNH enregistrés dans la base centrale augmente	<i>Données dans les registres</i>	<i>Pas de base de données</i>			<i>Intégralité des biens enregistrés</i>	
	1.3 Le nombre des véhicules de la PNH recevant l'entretien augmente et les véhicules sont réparés rapidement	<i>Données dans les registres</i>					<i>Rapport d'activités de la PNH et ceux des activités de suivi auprès de la PNH</i>
	1.4 La police nationale dispose d'un nouveau Plan stratégique de développement	<i>Donnée de projet</i>	<i>Plan 2017-2021 existant</i>	<i>Formulation du nouveau plan</i>	<i>Le plan 2022-2025 est finalisé</i>		<i>Rapport d'état d'avancement du projet</i>
Objectif spécifique 2 <i>Les effectifs de la PNH s'inscrivent dans les ratios régionaux et s'appuient sur des capacités de recrutement et de formation renforcées</i>	2.1 Le nombre d'aspirants retenus dans les différents concours augmente de 10%	<i>Statistiques de la PNH</i>	632	2021	632	700	<i>Rapport des différents concours d'admission de la PNH</i>
	2.2 Le pourcentage de femmes recrutées augmente	<i>Statistiques policières</i>			30%		<i>Rapports des activités de la PNH</i>
	2.3 Le nombre de salles de classe réhabilitées à l'ENP passe de 16 à 25	<i>Données de projet</i>	16	2021		25	<i>Rapport d'état d'avancement des activités du projet</i>
	2.4 Le taux de satisfaction des aspirants avec la formation de base augmente	<i>Statistiques de la PNH</i>	11%	2021	20%		<i>Rapport de suivi du projet portant sur des sondages des agents et agentes de la PNH</i>
	2.5 Le taux de satisfaction des cadres intermédiaires et supérieurs formés à l'ANP augmente	<i>Évaluation par questionnaire</i>	<i>A déterminer</i>				<i>Rapport de sondage auprès des cadres intermédiaires et supérieurs de l'ANP</i>
Objectif spécifique 3. <i>La capacité opérationnelle de la PNH est renforcée</i>	3.1 Les délais moyens d'intervention sur appel d'urgence diminuent	<i>Sondage d'opinion</i>	<i>45.1% des interventions prennent plus de 3 heures</i>	2017		<i>25% des interventions prennent plus de 3 heures</i>	<i>Rapport de sondage populaire des activités de suivi du projet</i>
	3.2 Les commissariats principales de Port de Paix (Nord-Ouest) et de Miragoâne (Nippes) et 15-20 postes de police au niveau du département de l'Ouest sont opérationnels	<i>Rapport de projet</i>				<i>Les commissariats opérationnels</i>	<i>Rapport d'état d'avancement du projet (incluant les rapports techniques des ingénieurs de supervision et les rapports de suivi)</i>
	3.3 Le niveau de satisfaction de la population avec le travail de police dans les quartiers augmente	<i>Sondage représentatif</i>	<i>35% des résidents satisfaits</i>	2014		<i>50% des résidents satisfaits</i>	<i>Rapport de sondage populaire des activités de suivi du projet</i>
	3.4 Le nombre d'enquêtes sur des crimes de violences sexuelles augmente	<i>Statistiques policières</i>				<i>30% d'augmentation</i>	<i>Rapport des activités de la PNH en lien aux investigations criminelles</i>
	4.1 Le nombre d'investigations sur le trafic illégal d'armes à feu augmente	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>			<i>30% d'augmentation</i>	<i>Rapport des activités de la PNH en lien aux investigations criminelles</i>

Objectif spécifique 4 <i>Les capacités de lutte contre le crime organisé sont renforcées</i>	4.2 Le nombre d'enquêtes basées sur la preuve numérique augmente	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>			<i>30% d'augmentation</i>	<i>Rapport des activités de la PNH en lien aux investigations criminelles</i>
	4.3 Le nombre d'enquêtes basées sur le traçage de billets de banques dans des cas d'enlèvements et demandes de rançon augmente	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>			<i>30% d'augmentation</i>	<i>Rapport des activités de la PNH en lien aux investigations criminelles</i>
	4.4 Le nombre d'auteurs d'enlèvements interpellés augmente	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>			<i>30% d'augmentation</i>	<i>Rapport ou synthèse d'information sur les enlèvements en provenance de la PNH et les organisations qui enregistrent des données sur les enlèvements.</i>
Objectif spécifique 5 <i>Les services de renseignements généraux et criminels sont élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH</i>	5.1 Le volume de données de renseignement augmente dans la base de données centrale de la Direction des Renseignements généraux	<i>Statistiques policières</i>					<i>Rapport d'activités de la DRG</i>
	5.2 Le renseignement est partagé entre les unités de renseignement dans les départements et la DRG	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>				<i>Rapport d'état d'avancement du projet</i> <i>Rapport d'activités de la DRG</i>
	5.3 Le volume d'enquêtes et des opérations policières basées sur le renseignement augmente à l'échelon national	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>				<i>Rapport des activités de la DRG</i>
Objectif spécifique 6 <i>La lutte antigang est renforcée</i>	6.1 Des quartiers sont pacifiés et les zones rouges diminuent	<i>Statistiques policières</i>	<i>A déterminer</i>				Rapport de monitoring de UNDSS sur la situation sécuritaire et la cartographie des zones
	6.2 La police parvient à nouveau à offrir des services dans les quartiers populaires	<i>Rapports de police</i>					Rapport des OSCs et des institutions internationales sur l'état sécuritaire général des principales zones rouges et du pays

I. SUIVI ET EVALUATION

Le Programme conjoint fera l'objet d'un suivi-évaluation par l'équipe de gestion selon les deux plans suivants.

Plan de suivi

Activité de suivi	Objet	Fréquence	Action prévue	partenaires éventuels	Coût éventuel
Suivre les progrès vers les résultats	Recueillir et analyser les données sur les progrès par rapport aux indicateurs de résultats du RRF afin de déterminer les progrès du Programme vers l'obtention des produits convenus.	Trimestrielle ou à la fréquence requise pour chaque indicateur.	Intervention de la direction du Programme en cas de progrès plus lents que prévus.		
Suivre et gérer les risques	Identifier les risques spécifiques susceptibles de menacer l'atteinte des résultats prévus. Identifier et suivre les mesures de gestion des risques au moyen d'un registre des risques. Ceci comprend les mesures et les plans de suivi qui ont pu être requis selon les normes sociales et environnementales du PNUD. Des audits seront réalisés conformément à la politique d'audit du PNUD pour gérer les risques financiers.	Trimestrielle	La direction du Programme identifie les risques et prend des mesures de gestion de ces risques. Elle veille à la tenue et à l'actualisation du registre des risques pour assurer le suivi des risques repérés et des mesures prises.		
Apprendre	Les connaissances, les bonnes pratiques et les enseignements seront dégagés périodiquement des activités du projet ainsi que recherchés activement auprès d'autres projets et de partenaires puis réintégrés dans le Programme.	Au moins annuelle	L'équipe du Programme dégage les leçons appropriées et en tient compte pour éclairer les décisions de gestion.		
Assurance qualité du projet	La qualité du projet sera évaluée par rapport aux normes de qualité du PNUD pour repérer les forces et les faiblesses du projet et pour éclairer la prise de décisions de gestion afin d'améliorer le projet.	Annuelle	La direction du projet examine les forces et les faiblesses du projet et en tient compte pour éclairer ses décisions et améliorer les performances du projet.		

Revoir et Prendre des mesures correctives	Revue interne des données et des preuves issues de toutes les actions de suivi afin d'éclairer la prise de décisions.	Au moins annuelle	Les données sur les performances, les risques, les leçons et la qualité font l'objet d'un examen du comité de pilotage et sont utilisées pour prendre des mesures correctives.		
Rapport du projet	Il sera présenté au Comité de pilotage du projet et aux parties prenantes clés un rapport d'avancement qui comprendra les données sur les résultats obtenus au regard des cibles annuelles prédéfinies au niveau des produits, le résumé d'évaluation annuel de la qualité du projet, un registre des risques actualisé avec indication des mesures d'atténuation et tous les rapports d'évaluation et de revue établis au cours de la période considérée.	Annuelle, à mi-parcours et à la fin du projet (rapport final)			
Revue du projet (Comité de pilotage)	Le comité de pilotage du Programme effectuera une revue annuelle du Programme pour en évaluer la performance et examiner le Plan de travail afin de garantir le réalisme des budgets pour la durée du projet. La dernière année du projet, le Comité de pilotage prendra connaissance de l'évaluation externe et effectuera une revue du projet pour dégager les leçons à retenir, examiner les possibilités d'amplification d'échelle et diffuser les résultats et les enseignements à retenir du Programme pour les bénéficiaires.	Annuelle	Il convient que le Comité de pilotage examine toutes les préoccupations relatives à la qualité et à la lenteur de l'avancement du projet et que des mesures de gestion soient prises pour traiter les problématiques mises en évidence.		
Revue du Groupe de travail technique	Le Groupe de travail technique se réunira biannuellement pour prendre connaissance du rapport de suivi du Coordonnateur et prendre les décisions de suivi pour faciliter la mise en œuvre ou prendre des mesures correctives	Biannuelle (et ad hoc sur demande)			

Plan d'évaluation

Il est prévu de réaliser une évaluation externe à mi-parcours afin de guider l'équipe de gestion pour prendre les mesures correctives éventuelles qui s'imposent.

En fin de cycle du Programme conjoint, il est prévu de réaliser une évaluation externe du Programme. Outre l'évaluation classique de la pertinence, de la cohérence, de la performance et de la viabilité, l'étude d'impact devra mesurer l'impact sur les 5 objectifs spécifiques et sur l'objectif final – la sécurité. Pour ce faire, un budget est prévu pour la réalisation d'un sondage de perception et de victimisation. Celui-ci doit permettre d'obtenir des données sur l'expérience de victimisation, le sentiment d'insécurité, la confiance dans la police, la satisfaction avec l'action de la police dans le quartier, etc. Ce sondage devra être représentatif et permettre de désagréger les données par genre, âge et également lieu de résidence (quartiers populaires versus résidentiels ou encore campagne versus zone urbaine). Il est prévu un fonds qui permettra soit de financer des questions à inclure dans un sondage représentatif mené par un institut spécialisé soit de contracter un institut pour réaliser un sondage propre et fournir une analyse sommaire des résultats obtenus et de manière désagrégée.

II. PLAN DE TRAVAIL

RESULTATS ET PRODUITS ESCOMPTES	ACTIVITÉS PRÉVUES	Dépenses 2022	BUDGET PRÉVU		PARTIE RESPONSABLE			Montant
			2023	2024	Institutions de mise en œuvre	Source de financement	Description du budget	
0. Encadrement du programme avec des Ressources humaines competentes	Recrutement du Staff de gestion et de support administratif							
Objectif Spécifique 1: La performance, la bonne gouvernance et la conformité des procédures de gestion administrative et logistique de la PNH sont améliorées, y compris les mécanismes internes assurant la conformité.								
Résultat 1.1: La capacite d'audit de performance de l'IGPNH est amelioree	1.1.1 Soutenir l'IGPNH dans les missions d'inspection et supervisions des services dans les 10 départements du pays		\$40,000	\$ 30,000.00	PNUD/BINUH	CANADA		\$ 70,000.00
	1.1.2 Réhabiliter et aménager deux bureaux régionaux de l'IGPNH respectivement pour la région du Centre (Hinche) et pour la région du Sud (Les Cayes). Ces bureaux devront être aménagés de manière à répondre aux besoins spécifiques des femmes		\$50,000.00	\$ -	PNUD/BINUH		Réalisation de missions d'évaluation des travaux Réalisation de l'étude structurale Lancement des appels d'offres des constructions Engagement d'entite pour l'electrification Achat des équipements bureautiques et informatique	\$ 50,000.00

	1.1.3 Conduire deux séances de formation en audit comptable et financier et organisationnel au profit de 50 policiers de l'IGPNH et de la DFC (direction des finances et de la comptabilité) assurer le suivi de la formation sur le terrain pendant au moins 6 mois		\$40,000	\$ 40,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Identifier les formateurs Engager les formateurs/formatrices et constituer la liste des participants avec les entités impliquées au niveau de la PNH	\$ 80,000.00
Resultat 1.2: le processus d'achat est amélioré et conforme aux cadres juridiques	1.2.1 Réaliser un atelier de réflexion avec les différents fournisseurs, le MEF, la CNMP, le MJSP sur le processus d'achat de biens et de services au profit de la PNH et assurer le suivi des recommandations le cas échéance.		\$4,000	\$ 6,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Location de salle et réquisition de service traiteur pour les séances de formation	\$ 10,000.00
	1.2.2 Organiser une journée de travail sur une base bimensuelle entre la CNMP et la commission locale des marchés public de la PNH pour donner suite aux recommandations de l'audit de l'Inspection générale du MEF sur l'amélioration du processus d'achat.		\$8,000	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Sensibilisation des acteurs impliqués	\$ 8,000.00
Resultat 1.3: La capacité de maintenance notamment du parc de véhicules de la PNH est renforcée	1.3.1 Adapter le système informatisé de gestion des stocks et mise en réseau régional		\$25,000	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Elaboration des TdR de la consultation Identification des besoins en Equipement technologique pour la mise en réseau	\$ 25,000.00
	1.3.2 Former des magasiniers, notamment des femmes, de la PNH à la gestion des stocks et inventaires de pièces de rechange via le logiciel de gestion des stocks		\$0	\$	PNUD/BINUH	EU		

	1.3.3 Acquérir des pièces de rechange pour les véhicules de la PNH (pneus, batteries, etc.) et des petits outillages pour les garages		\$300,000	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Identification des besoins en termes de pièces et des spécifications de chaque type de pièces Elaboration de la liste des pièces	\$ 300,000.00
	1.3.4 Aménager un hangar sécurisé pour le stockage des équipements et de pièces de rechange acquis pour les garages		\$150,000	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Identification des équipements de stockage nécessaires ainsi que l'effectif Définition des spécifications des matériels de surveillance ainsi que le nombre	\$ 150,000.00
	1.3.5 Réhabiliter un garage prioritaire de la PNH dans un département		\$160,000	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Identification des besoins d'électrification Possible étude structurale Lancement des travaux de réhabilitation Identification des équipements bureautiques	\$ 160,000.00
Resultat 1.4: La planification stratégique 2022-2025 de la PNH est appuyée	1.4.1 Mener un audit réglementaire, organisationnel et des ressources laquelle doit être accompagnée d'un processus rigoureux d'identification des besoins réels de l'institution policière, tant au niveau des structures centrales, qu'au niveau de la police territoriale par une équipe d'experts conjointe notamment des Nations unies/BINUH assorti de		\$50,000	\$ 50,000.00	PNUD/BINUH		Elaboration et publication des TdRs	\$ 100,000.00

	recommandations en matière de développement. Au terme de ces activités, un cadre référentiel/diagnostic de l'institution policière lequel doit permettre de développer une analyse de risques et du cadre logique.						
	1.4.2 Mobiliser une expertise nationale (consultant) pour une période de trois mois conjointement avec les experts des Nations unies (BINUH, système des Nations Unies, Police des Nations Unies y compris le déploiement des experts de la Force de police permanente (Standing Police Capacity) basée à Brindisi, Italie) pour assister le Service de la Planification stratégique de la PNH pour la rédaction, consultation et adoption du plan de stratégie de développement 2022-2025 de la PNH		\$30,000	\$ -	PNUD/BINUH		Elaboration des TdRs du consultant national Mise sur pied le comité interagence qui travaillera sur le plan \$ 30,000.00
	1.4.3 Organiser huit (8) ateliers d'une journée dans le cadre du processus d'élaboration du plan stratégique de développement 2022-2025		\$40,000	\$ -	PNUD/BINUH		\$ 40,000.00
	1.4.4 Acquisition de 4 ordinateurs, une imprimante /photocopieuses pour le Service de la planification stratégique.		\$15,000	\$ -	PNUD/BINUH		\$ 15,000.00
			\$ 902,000.00	\$ 126,000			\$1,028,000.00

Objectif Spécifique 2: Les effectifs de la PNH correctement forés s'inscrivent dans les normes internationales avec ne meilleure représentativité des femmes, s'appuyant sur un renforcement des capacités de recrutement, de formation et à l'institutionnalisation d'un processus de "vetting" (contrôle des antécédents du personnel policier) tout au long de la carrière policière.								
Résultat 2.1: Les capacités de renforcement de recrutement des femmes au sein de la PNH sont renforcées.	2.1.1 : Révision de la procédure de recrutement permanent des agents de police notamment des conditions des appliquant féminines (directive générale 62, 30/11/1999)		\$25,000	\$ 5,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Recrutement 'un consultant (TOR) Organisation d'un atelier de révision de la procédure de recrutement	\$ 30,000.00
	2.1.2 : Soutenir les 3 prochaines campagnes publicitaires de recrutement qui doivent promouvoir l'engagement des femmes dans la PNH()		\$100,000	\$ 50,000.00	PNUD/BINUH	CANADA,	Production de capsules publicitaire (TOR, Recrutement d'une société de communication)	\$ 150,000.00
Résultat 2.2: Les capacités de recrutement et "vetting" d'aspirants de la PNH sont renforcées.	2.2.1 : Soutenir les 16 bureaux locaux (et le bureau central) du Service de recrutement permanent par la dotation des bureaux en moyens mobiles comme des motos		\$300,000	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA, EU, NORVEGE	Acquisition des motocyclettes pour la PNH Acquisition des matériels bureautiques	\$ 300,000.00
	2.2.2 : Équiper d'une connexion internet les 16 bureaux de service de recrutement permanent afin de permettre aux bureaux de terrain d'alimenter la base de données centrale des candidats et de maintenir une communication permanente avec le Service central				PNUD/BINUH	NORVEGE, EU	Fourniture de service d'internet Achats des équipement d'internet (router)	
	2.2.3 : Développer une séance de formation au profit des différents membres des bureaux du Service permanent axée sur les enquêtes de moralité et de genre et le vetting en général		\$150,000	\$ 50,000.00	PNUD/BINUH	ITALY, EU	Atelier de formation de concert avec le bureau de recrutement permanent (genre, ...) Engagement de trois consultants pour l'atelier	\$ 200,000.00

Résultat 2.3: les capacités de "vetting" régulier de la PNH sont renforcées	2.3.1 : Soutenir l'Inspection Générale de la PNH dans le rétablissement du système d'évaluation interne (vetting) des personnels en service s'appuyant sur des évaluations de la performance et de l'intégrité individuelles		\$0	\$ 130,000.00	PNUD/BINUH	CANADA, ITALY	Elaboration des TOR d'un expert	\$ 130,000.00
	2.3.2 : Soutenir la révision et la mise en place des différentes directives en vigueur relatives au système de conformité à la politique de « vetting » régulière afin que celle-ci soit intégrée dans la politique des ressources humaines de la PNH.		\$30,000	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Atelier de révision des directives avec l'IGPNH Engagement d'un consultant pour la prise de notes et la synthèse	\$ 30,000.00
Resultat 2.4: s capacités de formation de base, specialisees ainsi que des cadres sont developpees a l'Ecole Nationale de la Police	2.4.1 : Réhabilitation des salles de classe de l'ENP		\$700,000	\$ 620,000.00	PNUD/BINUH		Mission prealable d'evaluation des travaux Rehabilitation des salles de classes Preparation des devis Mise sous controle des societe	\$ 1,320,000.00
	2.4.2 : Construire des dortoirs avec douches incorporées pouvant accueillir les aspirants avec une attention portée sur les conditions des femmes aspirantes		\$600,000	\$ 600,000.00	PNUD/BINUH	NORVEGE, EU	Realisation des missions d'evaluation Etude structurale Lancement des appels d'offre pour la construction proprement dite	
	2.4.3 : Financer la formation de 6 à 8 « master » formateurs capables de former et recycler les instructeurs de l'ENP		\$0	\$ 150,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Activites abandonnee	\$ 150,000.00
Resultat 2.5: L'Academie	2.5.1 : Développer un module et former des formateurs en		\$100,000	\$ 50,000.00	PNUD/BINUH		Elaboration des TOR de recrutement d'un expert	\$ 150,000.00

nationale de la Police est renforcee	technologie de l'information et techniques de communication							
	2.5.2 : Former 5 formateurs en ingénierie de la formation pour adultes		\$0	\$ 40,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration des TOR de l'expert	\$ 40,000.00
	2.5.3 : Habilitier et équiper un laboratoire de langue pour 40 personnes et un laboratoire informatique pour 40 personnes.		\$150,000	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Mission d'evaluation preliminaire Identification des besoins specifiques de chaque laboratoire Achats des equipement informatiques et logiciels pour l'ENP	\$ 150,000.00
			\$ 2,155,000	\$ 1,640,000.00				\$ 3,795,000.00
Objectif specifique 3:La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de réhabilitations des infrastructures								
Resultat 3.1: La capacite d'intervention et de patrouilles visibles de la PNH est renforcee	3.1.1 : Moderniser le centre d'appel et de communication du CRO de Port-au-Prince en centre de commandement et de gestion des forces de sécurité avec les outils de vidéosurveillance et un système de capteurs et une capacité de gestion de données informatiques		\$400,000.00	\$ 5,000.00	PNUD/BINUH	USA	Elaboration des TdRs du consultant international Elaboration des TdRs du consultant national Realisation du diagnostic necessaire pour la configuration des centres d'appel et de commandement	\$ 405,000.00
	3.1.2 : Définition des critères de déploiement des véhicules de patrouilles en fonction des besoins de l'intervention et de différents services comme le transport de détenus dans les départements (\$0.00	\$ 10,000.00	PNUD/BINUH	USA		\$ 10,000.00

	3.1.3 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 25 véhicules de patrouille standardisés		\$600,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Définition des spécifications des véhicules nécessaires Elaboration de la documentation du LTA	\$ 600,000.00
	3.1.4 : Sur la base d'un plan de déploiement, acheter 250 motos standardisées		\$350,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	USA		\$ 350,000.00
	3.1.5 : Achat de 300 radios de communication au minimum pour les services d'intervention		\$225,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	USA	Définition des spécifications des matériels à commander	\$ 225,000.00
Résultat 3.2: Les patrouilles visibles et la capacité d'intervention de la PNH est renforcée	3.2.1 : Un plan de réhabilitation à long-terme est développé et exécuté progressivement ; ce plan comprend en priorité les réhabilitations suivantes financées par le Programme conjoint et des équipements		\$0.00	\$ -	PNUD/BINUH			\$ -
	3.2.2 : Réhabilitation du Commissariat principale de Miragoâne, département de Nippes	\$ 38,524.00	\$1,200,000.00	\$ 201,476.00	PNUD/BINUH	JAPON	Mission d'évaluation des travaux Etude structurale Contractation des firmes de construction et d'électrification	\$ 1,401,476.00
	3.2.3 : Réhabilitation du Commissariat principale de Port-de-Paix, département de Nord-Ouest		\$0.00	\$ -	PNUD/BINUH			\$ -
	3.2.4 : Réhabilitation de 15 à 20 commissariats et sous-commissariats dans le département de l'Ouest, avec un accent particulier dans les zones affectées par les gangs		\$700,000.00	\$ 783,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Mission d'évaluation des travaux Contractation des firmes de construction et d'électrification	\$ 1,483,000.00

	3.2.5 : Acheter et installer 20 unités des panneaux solaires avec onduleur pour commissariats, sous-commissariats et postes de police		\$0.00	\$ 100,000.00	PNUD/BINUH	CANADA		\$ 100,000.00
Résultat 3.3: Les unités de lutte contre les violences basées sur le genre sont renforcées	3.3.1 : Ouvrir une ligne verte pour la dénonciation des violences basées sur le genre au niveau de la Coordination nationale des affaires féminines (sous le lead de l'unité de lutte contre les crimes sexuels) et développer une campagne de communication associée				PNUD/BINUH	NORVEGE, EU		
	3.3.2 : Doter les unités d'investigation sur les crimes sexuels de moyens logistiques dans les départements leur permettant de mieux mener ses activités et de se déplacer lors de leurs enquêtes				PNUD/BINUH	NORVEGE, EU		
	3.3.3 : Améliorer les bureaux des différentes unités de lutte contre les crimes sexuels par des petits réaménagement et équipements permettant la confidentialité des auditions et des bonnes conditions de travail				PNUD/BINUH	NORVEGE, EU	Mission d'évaluation des travaux Contractation des firmes d'aménagement et d'électrification	
			\$3,475,000.00	1,099,476.00				\$ 4,574,476.00
Objectif spécifique 4: La capacité opérationnelle de la police et de prestation des services de base par la PNH est renforcée et accompagnée de réhabilitations des infrastructures								
Résultat 4.1: Les unités d'investigation contre le crime organise de la PNH sont renforcées	4.1.1 : Soutien à la conception de modules de formation spécialisés sur divers aspects d'enquête criminelle en soutien aux unités spécialisées de police judiciaire et réaliser les formations		\$60,000.00	\$ 80,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Recrutement de consultant (TOR)	\$ 140,000.00

	4.1.2 : Dotation d'équipements techniques de surveillance (\$50,000.00	\$ 30,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Acquisition de matériels de surveillance Identification des spécifications des matériels	\$ 80,000.00
	4.1.3 : Aménagement d'espaces et dotations en matériels informatiques et de bureau pour différentes unités de la police judiciaire en fonction des besoins		\$100,000.00	\$ 120,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Réalisation de mission d'évaluation préliminaire Contractation de firmes pour l'aménagement et l'électrification Acquisition des matériels d'informatiques pour la DCPJ Mission d'évaluation des besoins d'aménagement	\$ 220,000.00
Résultat 4.2: La capacité de la PNH de lutte contre les crimes de cybercriminalité est appuyée et renforcée	4.2.1 : Conduire une étude de faisabilité concernant la création d'une cellule de lutte contre la cybercriminalité et spécialisée dans la preuve numérique (réalisée par la division de la police des Nations Unies / unité de crimes organisés (Serious and Organized Crime) ou par l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime (UNODC)		\$35,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration des TOR	\$ 35,000.00
	4.2.2 : Mettre en place l'infrastructure nécessaire pour la création de la cellule contre la cybercriminalité		\$0.00	\$ 200,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration de devis Elaboration des TOR	\$ 200,000.00
	4.2.3 : Achat d'équipements et matériels essentiels pour la		\$0.00	\$ 400,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration de devis Acquisition de matériel	\$ 400,000.00

	Cellule telle que les logiciels et des licences ; ordinateurs, serveur etc.							
	4.2.4 : Réaliser les formation et mentorat pour le personnel de la cellule		\$0.00	\$ 190,000.00	PNUD/BINUH		Elaboration d'1 TOR pour recrutement d'expert	\$ 190,000.00
Résultat 4.3: L'unité chargée de la lutte contre les enlèvements est renforcée	4.3.1 : Coacher la Cellule Contre l'enlèvement dans son développement institutionnel et la coordination interservices		\$0.00	\$ 37,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Study tour	\$ 37,000.00
	4.3.2 : Réaliser des formations des personnels dans des matières spécialisées comme la négociation, la gestion de crise, la coordination avec le Groupe d'Intervention de la Police Nationale (IGPNH), le traçage de billets de banque, etc.		\$0.00	\$ -	PNUD/BINUH			\$ -
	4.3.3 : Achat d'équipements essentiels pour la Cellule contre l'enlèvement		\$0.00	\$ -	PNUD/BINUH			\$ -
Résultat 4.4: Une structure d'enquête sur le trafic illégal d'armes légères et de petit calibre est établie	4.4.1 Aménager un zone de stockage sécurisée pour armes à feu		\$50,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Recrutement d'une firme pour l'aménagement Préparation de devis	\$ 50,000.00
	4.4.2 : Rédiger les termes de référence de la BDIAF en termes d'enquête et les besoins en matière de ressources humaines, de formations et d'équipements		\$35,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Recrutement d'un expert (TOR)	\$ 35,000.00
	4.4.3 : Élaborer les processus et le plan de travail, développer les registres et développer les formations pour les enquêteurs de la BDIAF et du SPAF		\$35,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Recrutement d'un expert (TOR)	\$ 35,000.00

	4.4.4 : Soutien à l'aménagement des bureaux de l'unité en charge des enquêtes avec l'achat de divers équipements bureautiques, informatiques		\$80,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Mission d'évaluation préliminaire Elaboration de devis contractation pour les travaux d'aménagement Acquisition des équipements bureautiques	\$ 80,000.00
Resultat 4.5: Appuyer la lutte contre les trafics illicites transnationaux d'armes, de drogue "Programme de controle des containers/UNODC"	4.5.1 Évaluations techniques approfondies (mer/terre/air)		\$0.00	\$ 425,000.00	PNUD/BINUH	ALLEMAGNE		\$ 425,000.00
	4.5.2 « Mentorat » via la mobilisation ponctuelle d'experts intégrés (2 * 24 mois sur 2 ans) (mer/terre/air)		\$0.00		PNUD/BINUH	EU		
	4.5.3 Équipement pour soutenir le ciblage et les opérations de contrôle frontalier inter agences (mer/terre/air)		\$0.00		PNUD/BINUH	EU		
			\$ 445,000.00	\$ 882,000.00				\$ 1,327,000.00
Objectif spécifique 5: Les services de renseignements généraux et criminels sont élargis et utiles pour toutes les opérations de la PNH								
Elargissement utile des services de renseignements généraux et criminels de la PNH	5.1.1 : Procéder à la création d'un centre de données de renseignement centralisé au sein de la Direction des renseignements généraux de la PNH (DRG)		\$ 100,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration du document d'entente interagence Mise en place de procédure de transfert de fonds Etablissement des méthodes de travaux et des principaux livrables de Cari Secure	\$ 100,000.00
	5.1.2 : Élaborer une étude de faisabilité de mise en réseau sécurisée des directions départementales pour faciliter la		\$ 35,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration des TdRs de l'étude	\$ 35,000.00

	circulation du renseignement et mettre en œuvre ce réseau							
	5.1.3 : Aménager dans les Directions départementales des bureaux permettant d'accueillir des coordinations départementales du renseignement en vue de décloisonner les services		\$ 100,000.00	\$ 100,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Mission d'évaluation des travaux d'aménagement Elaboration des TdRs des travaux d'aménagement	\$ 200,000.00
	5.1.4 : Organiser 5 sessions de formation en faveur des acteurs du renseignement à la collecte d'information et à son analyse au profit de la DRG et du Bureau de Renseignements judiciaires (BRJ) et de la DAP		\$ 60,000.00	\$ 40,000.00	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration du document d'entente interagence Mise en place de procédure de transfert de fonds Etablissement des méthodes de travaux et des principaux livrables	\$ 100,000.00
	5.1.5 : Doter la DRG, la DAP et au BRJ de moyens technologiques de collecte, de traitement et d'analyse des données de renseignement		\$ 150,000.00	\$ -	PNUD/BINUH	CANADA	Elaboration du document d'entente interagence Mise en place de procédure de transfert de fonds Etablissement des méthodes de travaux et des principaux livrables de CariSecure	\$ 150,000.00
			\$ 445,000.00	\$ 140,000.00				\$ 585,000.00

Objectif spécifique 6: Les capacités de la PNH de lutte contre les gangs et de contrôle des foules sont renforcées par la fourniture d'équipements prioritaires

Renforcement des capacités de lutte de la PNH contre les gangs et le contrôle des foules	6.1.1 : Achat d'équipements de protection tactique et individuelle et équipement		\$500,000.00	\$ -	PNUD/BINUH		Spécification des matériels à réquisitionner Elaboration des TdRs Lancement du processus d'achat	\$ 500,000.00
	6.1.2 : Achat de drones avec les périphériques (le mentorat au quotidienne et la formation sur l'utilisation et les protocoles relatifs aux drones sera couvert par l'expert du BINUH responsable du coaching à l'Unité de Drones)		\$110,200.00	\$ -	PNUD/BINUH			\$ 110,200.00
			\$610,200.00	\$ -				\$ 610,200.00
TOTAL ACTIVITES			\$9,162,200.00					\$ 9,772,400.00
Ressources humaines, équipements, couts operationnels		\$ 43,386.36	\$ 449,128.00	\$ 561,223.6				1,053,737.96
Suivi et évaluation	Etude de référence du projet et midterm review		\$ 63,750.00	\$ (3,750.00)				\$ 60,000.00
TOTAL Activités, RH et Evaluation			\$7,025,950.00	\$ 5,836,836.00				\$ 12,862,786.00
DPC (5%)		\$ 6,379.96	\$ 25,000.00	\$ (28254.87)				
GMS / DPC (8%)			\$ 401,038.65	\$ 464,981.00				\$ 464,981.00
GRAND TOTAL		\$ 88,290.32	\$7,964,866.65	\$ 6,931,035.93				\$ 14,984,192.9



Plan de travail pluriannuel

Modalités de gouvernance et de gestion

Le Programme conjoint d'appui à la Police nationale d'Haïti est conçu dans l'esprit d'une approche intégrée du système des Nations unies en Haïti (Équipe Pays-BINUH) inscrite dans le Cadre Stratégique Intégré (ISF/Integrated Strategic Framework) notamment dans le benchmark 3 relatif au renforcement de l'État de droit, dans lequel « la police nationale, les services correctionnels, les institutions judiciaires et anti-corruption opèrent dans le cadre de cadres juridiques et de gestion améliorés, ainsi que de mécanismes de contrôle ».

Le PNUD ainsi que les agences partenaires du système des Nations unies, coordonneront leurs activités de manière harmonisée et intégrée. Les activités financées à travers les fonds de ce Programme transitant par le PNUD seront gérées via la modalité de mise en œuvre directe (DIM/Direct Implementation Modality). Ainsi, les règles et procédures du PNUD seront appliquées pour la contractualisation des prestataires de service, la gestion des ressources humaines, l'audit et l'évaluation.

Il subsistera la possibilité, pour une agence particulière, de recevoir des fonds via un mécanisme de financement parallèle (par exemple une contribution directe bilatérale) pour financer certaines activités. Dans ce cas, les activités prévues par ce Programme et financées par un mécanisme parallèle seront gérées par l'agence concernée selon ses propres procédures.

Une équipe intégrée incluant l'ensemble des agences partenaires du système des Nations unies, dirigée par un/e Coordonnateur/ice de Programme spécialisé/e en appui institutionnel dans le domaine de la sécurité sera chargé/e de l'assurance qualité relative à la mise en œuvre des activités du Programme. Il/elle, placé/e sous la supervision du/de la responsable de l'Unité Gouvernance et État de droit du PNUD, jouera un rôle d'appui conseil et de coordination de l'ensemble des agences, de sorte à assurer l'harmonisation des actions du Programme, la communication inter-agences autour des réalisations du projet ainsi que les différents mécanismes de « reportage » narratif et financier.

Le bureau du PNUD s'assurera que le monitoring du projet ainsi que le recrutement, les rapports et les achats soient parfaitement conformes aux exigences des mécanismes de redevabilité du PNUD, donnant ainsi la garantie d'une utilisation optimale et transparente des fonds alloués au Programme. Le Programme développera également un cadre de monitoring et d'évaluation (M&E) pour le suivi de l'avancement et des résultats, sur la base du cadre logique intégré au document de Programme (section V). L'adhésion aux exigences de mise en œuvre des activités du Programme sera assurée via une coordination régulière avec les parties prenantes du Programme y compris les partenaires techniques et financiers.

*Le Programme sera administré par un **Comité de pilotage**, qui est l'instance du dialogue politique et de planification stratégique pour favoriser le respect des objectifs du programme et la coordination de la coopération dans les domaines programmatiques couverts par celui-ci. Ce mécanisme de gouvernance permettra d'arbitrer les décisions stratégiques, les possibles orientations et réaffectations de fonds qui impliqueront une révision substantive et financière du document de Programme.*

Dans le but de maintenir une vision globale et étatique, le Comité de pilotage réunit les plus hauts responsables institutionnels et/ou décisionnels des institutions participantes et des pays contributeurs et est composé de la PNH (niveau Directeur Général), de la DAP (niveau Directeur), du SNU (y compris du BINUH) ainsi que des bailleurs du Programme.

Concrètement, ses fonctions seront :

- 1. Surveiller le bon respect des orientations du Programme conjoint conformément aux objectifs énoncés ;*

2. *Servir de plate-forme de liaison et de coordination stratégique entre le Programme et les autres initiatives en appui à la PNH*
3. *Promouvoir l'application des principes des Déclarations de Paris, Accra et Busan et l'articulation d'autres initiatives de coopération dans les mêmes domaines.*
4. *Adopter les ajustements requis pour l'exécution du Programme*
5. *Autres fonctions définies par le Comité.*

Le Comité Stratégique se réunira une fois par an sur convocation du PNUD et du ministère de la Justice et de la sécurité publique qui préside le Comité, et peut être convoqué de manière ad hoc sur demande de l'un de ses membres. Le Comité adoptera ses décisions par consensus.

*Le Programme sera administré, au niveau technique, par un **Groupe de travail technique** qui constitue l'instance de direction exécutive et de gestion du Programme. Ce Groupe de travail technique sera composé du directeur (ou à défaut d'un délégué ayant pouvoir de décision) des institutions/organisations suivantes :*

- *Ministère de la Justice et de la Sécurité Publique,*
- *PNH*
- *SNU (BINUH, PNUD et agences du SNU concernées)*
- *Représentants des bailleurs*

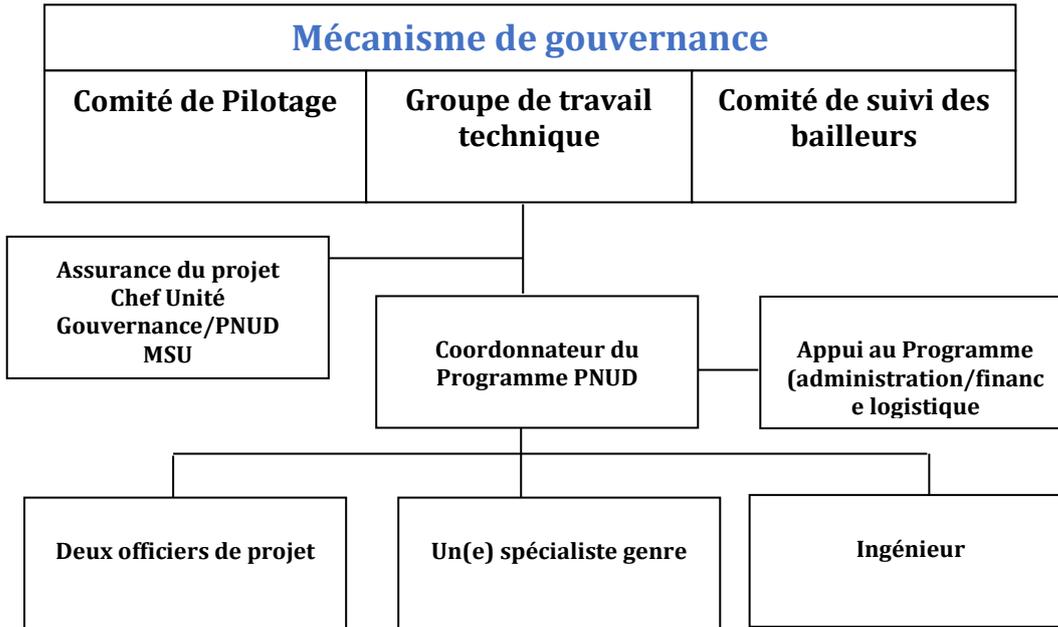
Les fonctions du Groupe de travail technique sont les suivantes :

1. *Rendre compte au Comité de pilotage de l'exécution technique et budgétaire du programme, et rendre compte en temps opportun de ses progrès et des obstacles.*
2. *Soumettre au Comité de pilotage pour approbation les ajustements nécessaires à une mise en œuvre adéquate du Programme.*
3. *Définir les priorités d'intervention annuelles et les priorités géographiques du Programme.*
4. *Suivre en permanence l'exécution des axes stratégiques d'intervention, afin de s'assurer de l'atteinte des objectifs et des résultats attendus.*
5. *Procéder à des consultations, au besoin, auprès de personnes, d'organismes et/ou d'institutions ayant une expérience nationale et internationale reconnue dans les domaines programmatiques couverts par le Programme.*
6. *Établir les lignes directrices pour l'exécution des activités transversales prévues dans le Programme.*
7. *Approuver les plans opérationnels annuels et leurs budgets.*
8. *Demander à tout moment un suivi et/ou des évaluations externes des actions approuvées dans le cadre du Programme.*
9. *Surveiller le décaissement correct des fonds conformément au budget approuvé du Programme.*
10. *Autres fonctions pour la bonne réalisation de ses objectifs.*

Le Comité technique se réunira une fois par trimestre sur convocation du Coordonnateur du programme et de manière extraordinaire, à la demande de l'un de ses membres. Le Comité adoptera ses décisions par consensus.

*Enfin, le **Comité de suivi des Bailleurs** présidé par la Représentante spéciale du Secrétaire général de l'ONU de la BINUH et le ministre de la Justice et la sécurité publique sera composé des ambassades, des organisations et/ou des agences de coopération internationale qui contribuent au Fonds et de ceux qui sont invités à participer compte tenu de leur politique de coopération en Haïti sur ce secteur. Ce comité contribuera à la coordination et à la complémentarité de la coopération tant des pays contributeurs que de ceux qui mènent une coopération à travers d'autres mécanismes (bilatéral, appui budgétaire au bénéfice de l'État, etc.)*

Ce comité se réunira une fois par trimestre sur convocation de la BINUH et de façon extraordinaire, à la demande de l'un de ses membres. Le Comité de suivi des Bailleurs adoptera ses décisions par consensus et sera composé des responsables de Coopération de chaque institution. Le comité des donateurs élira chaque année deux pays représentatifs pour assister et participer aux comités programmatiques en tant que porte-parole unifié qui transmet les positions et les décisions adoptées.



III. CADRE JURIDIQUE

Le présent Document de Programme est l'instrument défini à l'article 1 de l'Accord de base type en matière d'assistance (« SBAA ») entre le gouvernement de Haïti et le PNUD, signé le 28 juin 1973. Toutes les références faites dans le SBAA à « l'Organisation chargée de l'exécution » sont réputées faire référence au « Partenaire de réalisation ».

Le présent Programme sera réalisé par le PNUD (« Partenaire de réalisation ») conformément à ses réglementations financières, règles, pratiques et procédures, seulement dans la mesure où elles ne contreviennent pas aux principes du Règlement financier et des Règles de gestion financière du PNUD. Lorsque la gouvernance financière d'un Partenaire de réalisation ne prévoit pas les mesures nécessaires pour garantir le meilleur rapport qualité/prix, l'équité, l'intégrité, la transparence et une concurrence internationale effective, c'est la gouvernance financière du PNUD qui s'applique.

IV. GESTION DES RISQUES

ID	Identification du risque	Description du risque	Description des conséquences	Probabilité	Facilité de gestion	Mesures d'atténuation
1	Risques liés aux procédures administratives pour les constructions	Les procédures d'autorisation et de permis pour les constructions sont longues et fastidieuses	Les constructions ne sont pas exécutées dans les délais impartis au programme	moyen	moyen	Dès démarrage du projet, réaliser étude de faisabilité avec vérification des aspects juridiques liés aux parcelles, faire intervenir l'ingénieur civil, vérifier existence d'un projet architectural
2	L'ampleur des projets	Les constructions sont trop complexes pour la durée de deux ans du projet	Les constructions sont inachevées	moyen	moyen	Les études de faisabilité doivent déterminer au démarrage du projet le planning pour assurer la faisabilité dans les délais
3	Risques politiques liés aux priorités programmatiques		Des activités ne se déroulent pas ou sont bloquées	Basse	moyen	Le Programme se fonde sur un atelier avec la PNH de priorisation ; mise en place d'un comité de pilotage pour régler les problèmes ; flexibilité pour tenir compte de l'urgence
4	Risque d'incohérence, doublons et redondances avec intervention des autres PTF	Lorsque le Programme intervient au profit d'unités déjà appuyées par d'autres PTF, le risque d'incohérence existe	Doublons, redondances, frustrations et conflits	Basse	élevé	Le Programme coordonne ses activités avec les PTF engagés dans la réforme ; lorsqu'il intervient au profit d'une unité déjà appuyée par un PTF, des réunions de coordination spécifiques avec la PNH et le PTF sont prévues

5	Pérennité des interventions	Lorsque les constructions et équipements entraînent des coûts de maintenance élevés, la pérennité est en danger	Les constructions et équipements sont rapidement inopérants	moyen	moyen	Intégrer l'autonomie énergétique dans les constructions; standardisation des achats pour limiter les coûts de maintenance; soutenir la déconcentration des agences (garages, inspections) pour limiter les frais de déplacement, améliorer la gestion des stocks
6	Les véhicules acquis ne sont pas livrés aux services destinataires prévus	Les véhicules sont détournés des services bénéficiaires du Programme	Les services bénéficiaires du Programme sont moins performants	moyen	moyen	Les véhicules sont distribués selon un plan vérifiable d'attribution monitoré par le Programme
7	Les formations de "master formateurs" prennent du retard	Difficultés de mettre en place des partenariats avec des Ecoles de police internationales	Les formations de formateurs sont repoussées dans le temps et limitent la capacité de l'ENP/ANP dans ses formations	moyen	moyen	Le programme prendra les contacts avec des Ecoles de police pour un démarrage à l'automne 2022; en cas de difficultés, des formations sur site peuvent être une alternative

ANNEXE – PLAN D'ACHATS

Data to be provided/completed by Programme/Project											
Project Name	Project ID	Type of Supply	High Level Categorization	Description of goods, services or works	Unit of Measure	Quantity/ Duration	Estimated Price in USD	Unit Estimated Total Price in USD	Available budget in USD	Estimated Completion of Activity	
Basket Fund	142721	Service		Recrutement d'une firme pour réhabiliter et aménager le bureau régional de l'IGPNH du Centre		1.00	\$ 270,000.00	\$ 270,000.00		Septembre 2023	
Basket Fund	142721	Service		Recrutement d'une firme pour réhabiliter et aménager le bureau régional de l'IGPNH du Sud (Cayes)		1.00	\$ 270,000.00	\$ 270,000.00		Septembre 2023	
Basket Fund	142721	Service		Location d'espace de conférence et réquisition de services traiteur pour la formation d'audit comptable au profit de l'IGPNH		1.00	\$ 40,000.00	\$ 40,000.00		Juillet 2023	
Basket Fund	142721	Service		Location d'espace de conférence et réquisition de services traiteur pour l'atelier de travail avec la CNMP, le MEF, et le MJSP		1.00	\$ 4,000.00	\$ 4,000.00		Decembre 2023	

Baske t Fund	14272 1	Goods		Réquisition de service traiteur pour des rencontres reccurrentes des services de marches publics de la PNH et de la CNMP		4.00	\$ 2,000.00	\$ 8,000 .00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service		Recrutement de consultant national pour adapter le système de gestion des stocs et mes en réseau régional		1.00	\$ 20,000.00	\$ 20,00 0.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat des pièces de rechanges et de petits outillage pour les vehicules de la PNH		1200.00	\$ 250.00	\$ 300,0 00.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat des équipements de stockage pour les pièces de rechanges et des matériels de surveillance		1.00	\$ 50,000.00	\$ 50,00 0.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Acquisition des équipement bureautiques et énergétique pour un garage départemental de la PNH.		1.00	\$ 25,000.00	\$ 25,00 0.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service		Recrutement d'une firme pour conduire un audit réglementaire et organisationnel ... de la PNH		1.00	\$ 100,000.00	\$ 100,0 00.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service		Recrutement d'un consultant national en appui a la conduite des consultations et la rédaction du plan stratégique de		1.00	\$ 30,000.00	\$ 30,00 0.00		Decembre 2023

				développement 2022 2025 de la PNH						
Basket Fund	14272 1	Services		Location d'espace de conférence et réquisition de service traiteur pour des ateliers d'élaboration du plan stratégique de développement de la PNH		1.00	\$ 40,000.00	\$ 40,000.00		Septembre 2023
Basket Fund	14272 1	Goods		Acquisition de 4 ordinateurs et d'un imprimante/copieur pour le service de la planification stratégique		5.00	\$ 15,000.00	\$ 75,000.00		Septembre 2023
Basket Fund	14272 1	Services		Recrutement d'un consultant pour appuyer la révision de la procédure permanent de recrutement de la PNH		1.00	\$ 25,000.00	\$ 25,000.00		Septembre 2023
Basket Fund	14272 1	Service		Achat d'espace visuel publicitaires dans les media pour les campagnes publicitaires de recrutement de la PNH qui promeuvent l'engagement des femmes		6.00	\$ 30,000.00	\$ 180,000.00		Septembre 2023
Basket Fund	14272 1	Services		Recrutement d'une société de communication pour la production de capsules publicitaires en lien au recrutement de la PNH		1.00	\$ 50,000.00	\$ 50,000.00		Septembre 2023

Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat des motocyclettes et autres matériels (notamment des équipements de dependance énergétique) pour la PNH		250.00	\$ 1,200.00	\$ 300,0 00.00		Septembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service		Recrutement d'un consultant national IT pour la facilitation d'une connexion internet de 16 bureaux de services de recrutement permanent de la PNH		1.00	\$ 30,000.00	\$ 30,00 0.00		Septembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat des équipements bureautique, d'informatique et d'internet (router) pour les 16 bureaux de recrutement permanent		1.00	\$ 10,000.00	\$ 10,00 0.00		Septembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de 3 consultant pour le développement d'un module de formation sur le vetting et de l'animation des ateliers de formation des bureaux du Service permanent axée sur les enquêtes de moralité et de genre et le vetting en général		3.00	\$ 30,000.00	\$ 90,00 0.00		Septembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement d'un consultatnt pour la synthèse de l'atelier de révision des directives en vigueur relatives au système de conformité à la politique de « vetting »		1.00	\$ 2,000.00	\$ 2,000 .00		Decembre 2023

				régulière afin que celle-ci soit intégrée dans la politique des ressources humaines de la PNH						
Basket Fund	142721	Services		Location d'espace et réquisition de service traiteur pour les formations sur le vetting au profit des différents bureaux		1.00	\$ 60,000.00	\$ 60,000.00		Decembre 2023
Basket Fund	142721	Services		Recrutement de firmes pour l'aménagement des salles de classe de l'ENP, et l'électrification de l'espace		1.00	#####	\$ 1,620,000.00		Decembre 2023
Basket Fund	142721	Services		Recrutement de firmes pour la Construire des dortoirs avec douches incorporées pouvant accueillir les aspirants avec une attention portée sur les conditions des femmes aspirantes		1.00	#####	\$ 1,200,000.00		Decembre 2023
Basket Fund	142721	Services		Recrutement d'un consultant international pour développer un modèle de formations et former des formateurs en technologie de l'information et techniques de conisation		1.00	\$ 100,000.00	\$ 100,000.00		Decembre 2023
Basket Fund	142721	Goods		Achat des équipements bureautique, d'informatique des logiciels pour l'ENP		1.00	\$ 60,000.00	\$ 60,000.00		Decembre 2023

Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour l'aménagement et l'électrification d'un laboratoire de langue et un laboratoire d'information de 40 places chacune pour l'ENP		1.00	\$ 90,000.00	\$ 90,000.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement d'un expert pour appuyer la BDIAF		1.00	\$ 35,000.00	\$ 35,000.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de consultant international pour l'appui de la modernisation du centre d'appel de communication du CRO et du centre de commandement et de gestion des forces de sécurité.		1.00	\$ 75,000.00	\$ 75,000.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de consultation nationale pour l'appui de la modernisation du centre d'appel de communication du CRO et du centre de commandement des forces de sécurité		1.00	\$ 40,000.00	\$ 40,000.00		Decembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Acquisition d'équipement informatique et bureautique pour les centres de commandement		1.00	\$ 285,000.00	\$ 285,000.00		Décembre 2023

Baske t Fund	14272 1	Goods		Processus d'achat LTA pour l'acquisition de 25 véhicules de patrouilles		25.00	\$ 32,000.00	\$ 800,0 00.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Acquisition de 250 motocyclettes		250.00	\$ 1,400.00	\$ 350,0 00.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Acquisition d'au moins de 300 radios de communication pour les services d'intervention		300.00	\$ 750.00	\$ 225,0 00.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour la réhabilitation, l'électrification, et l'équipement du commissariat principale des Nippes (Miragoane)		1.00	#####	\$ 2,440 ,000. 00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour la rehabilitation, l'électrification, et la fourniture d'équipement de 15 a 20 sous commissariats de l'Ouest		1.00	#####	\$ 1,480 ,000. 00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement d'un consultant national pour l'appui de la mise en place de la ligne verte		1.00	\$ 30,000.00	\$ 30,00 0.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement d'une société de communication en rapport à la création et l'opérationnalisation de la ligne verte de dénonciation des violences basées sur le genre		1.00	\$ 75,000.00	\$ 75,00 0.00		Décembre 2023

Basket Fund	14272 1	Goods		Acquisition de matériels informations et autres pour rendre fonctionnel la ligne verte		1.00	\$ 45,000.00	\$ 45,000.00		Décembre 2023
Basket Fund	14272 1	Goods		Achats des matériels de mobilité (véhicules et moto) et d'équipement informatique et bureautique pour le compte des unités d'investigation sur les crimes sexuels		1.00	\$ 300,000.00	\$ 300,000.00		Décembre 2023
Basket Fund	14272 1	Services		Recrutement de consultation nationale de troupes d'agression sexuelle		1.00	\$ 30,000.00	\$ 30,000.00		Décembre 2023
Basket Fund	14272 1	Services		Recrutement de firmes pour l'aménagement des bureaux des unités de lutte de contre les crimes sexuels et acquisition de matériel pour l'autonomie énergétique de ces bureaux		1.00	\$ 550,000.00	\$ 550,000.00		Décembre 2023
Basket Fund	14272 1	Services		Recrutement de consultant international pour la conception de modules de formation spécialisés sur divers aspects d'enquête criminelle en soutien aux unités spécialisées de police judiciaire et réaliser les formations		1.00	\$ 60,000.00	\$ 60,000.00		Décembre 2023
Basket Fund	14272 1	Goods		Acquisition de matériels de surveillance		100.00	\$ 1,000.00	\$ 100,000.00		Décembre 2023

Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour l'aménagement et l'électrification des espaces des unités de la DCPJ		1.00	\$ 220,000.00	\$ 220,000.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de consultation internationale pour la conduite d'une étude de faisabilité de la création d'une cellule de lutte contre la cybercriminalité et spécialisée dans les preuves numériques.		1.00	\$ 35,000.00	\$ 35,000.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de sociétés pour l'aménagement, l'électrification et la mise en place de système de surveillance caméra pour une zone de stockage sécurisée des armes à feu.		1.00	\$ 50,000.00	\$ 50,000.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de consultation nationale pour rédiger les termes de référence de la BDIAF en termes d'enquête et les besoins en matière de ressources humaines, de formations et d'équipements		1.00	\$ 35,000.00	\$ 35,000.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de consultation nationale pour développer les registres de formation pour les enquêteurs de la BDIAF et du SPAF		1.00	\$ 35,000.00	\$ 35,000.00		Décembre 2023

Baske t Fund	14272 1	Goods		Acquisition des équipements bureautiques et informatique de l'unité en charge des enquêtes		1.00	\$ 15,000.00	\$ 15,00 0.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour l'aménagement et l'électrification des bureaux de l'unité en charge des enquêtes		1.00	\$ 65,000.00	\$ 65,00 0.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service s		Recrutement de firmes pour l'amèremnt et l'électrification des espaces dans les Directions départementales des bureaux permettant d'accueillir des coordinations départementales du renseignement en vue de décloisonner les services		1.00	\$ 200,000.00	\$ 200,0 00.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat d'équipement de protection tactique et individuelle		1.00	\$ 500,000.00	\$ 500,0 00.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Service		Recrutement pour une consultation de Midterm review du programme		1.00	\$ 40,000.00	\$ 40,00 0.00		Décembre 2023
Baske t Fund	14272 1	Goods		Achat de drones avec les périphériques		1.00	\$ 110,200.00	\$ 110,2 00.00		Décembre 2023
TOTA L								\$ 12,04 2,200 .00		

ANNEXE -3 : PEPSE

FORMULAIRE DE DIAGNOSTIC DE L'IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL (VERSION JUILLET 2022)

Le Formulaire, un fois complété, constitue le rapport de Diagnostic de l'impact environnemental et social, et doit être joint en annexe au Document de projet lors de la phase de conception. Remarque : ce Formulaire annoté sera converti en outil en ligne. La version en ligne guidera les utilisateurs dans le processus et pourvoira des conseils en appui.

Informations sur le projet

Informations sur le projet	
1. Titre du projet	Programme conjoint d'appui à la Police Nationale d'Haïti
2. Numéro de projet (c.-à-d. ID du projet Atlas, PIMS+)	00142721
3. Emplacement (international/région/pays)	Pays (Haïti)
4. Étape du projet (conception ou mise en œuvre)	Conception
5. Date : Juillet 2022	3 mars 2022

Partie A. Intégration des Principes généraux afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale**QUESTION 1 : Comment le projet intègre-t-il les Principes de programmation afin de renforcer la durabilité sociale et environnementale ?*****Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre l'approche axée sur les droits de l'homme***

Le projet adresse la question des droits de l'homme sous le prisme, d'une part, de la promotion des femmes au sein de l'institution. Par ailleurs et dans son cinquième objectif, le Programme compte appuyer un volet sur la violence basée sur le genre par la création d'une ligne verte pour la dénonciation des cas de VSBG, appuyer logistiquement les unités d'investigation sur les crimes sexuels ainsi qu'améliorer la fonctionnalité opérationnelle des unités de VSBG. Par ailleurs et de manière transversale, le Programme veillera, dans le cadre de son objectif 4 « la PNH dispose de suffisamment de personnels, bien formés, avec une meilleure représentation des femmes » que les modules de formation adresseront la problématique de l'égalité des sexes et de la promotion des droits de l'homme.

Décrivez brièvement dans l'espace ci-dessous la manière dont le projet est susceptible de favoriser l'égalité hommes-femmes et l'autonomisation des femmes

En référence à la section précédente sur la question des droits de l'homme, le Programme d'appui à la PNH compte appuyer dans son 4^{ème} objectif la promotion de l'égalité des sexes au sein de l'institution policière en dotant les futures aspirantes de conditions d'études appropriées (construction de dortoirs et de sanitaires réservés aux femmes) mais aussi en soutenant la définition de profils plus féminisés dans les stratégies de recrutement. Par ailleurs, le Programme veillera qu'aux moins 30% de femmes participent à des formations clés tout en apportant une attention au transfert de compétences (formation de formateurs) afin que les femmes puissent jouer un rôle prépondérant au sein de la

PNH sur la promotion de l'égalité des sexes et des droits de l'homme et plus largement sur des aspects plus stratégiques (notamment dans la perspective de la révision du Plan Stratégique de la PNH 2022-2025).

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet intègre la durabilité environnementale et la résilience

Plusieurs construction et réhabilitation de bâtiments sont planifiés par le Programme afin de renforcer les capacités opérationnelles de la PNH (cf tableau en première page). A cet égard, le PNUD via ses procédures, intègre la dimension environnementale (protection de la biodiversité, des ressources naturelles) ainsi que les risques de catastrophes naturelles et d'effets négatifs du changement climatique aussi bien dans la conception des ouvrages, des TDRs des prestataires que dans l'identification des zones constructibles.

Décrivez brièvement ci-dessous la manière dont le projet renforce la responsabilisation envers les parties prenantes

Les groupes de femmes et/ou leurs responsables/représentantes ont eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant le projet au cours du processus de participation des parties prenantes. Le projet trouvera un ancrage dans un mécanisme de collaboration multi-acteurs et multiniveaux impliquant aussi bien les contreparties nationales (PNH et différentes directions et services techniques au niveau central et local, l'Ecole Nationale de Police et l'Académie de Police) et les principaux partenaires techniques et financiers de la Police Nationale incluant INL, et les autres agences des Nations Unies.

Partie B – Identifier et gérer les risques sociaux et environnementaux

QUESTION 2 : Quels sont les risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : Renseignez l'Annexe 1 du PDES avant de répondre à la Question 2.</i>	QUESTION 3 : Quelle est l'ampleur des risques sociaux et environnementaux potentiels ? <i>Remarque : Répondez aux Questions 4 et 5 avant de passer à la Question 6</i>			QUESTION 6 : Décrire les mesures d'évaluation et de gestion pour tous les risques classifiés Modérés, Substantiels ou Hauts Risques
Description du risque (ventilé par événement, cause, impact)	Impact et probabilité (1-5)	Ampleur (Faible, Modérée, Substantielle, Haute)	Commentaires (facultatif)	Décrire les mesures d'évaluation et de gestion pour les risques classifiés Modérés, Substantiels ou Hauts Risques
Risque 1 : sur la Santé, sécurité et protection des communautés <ul style="list-style-type: none"> D'impliquer le développement d'infrastructures et/ou de construction de bâtiments avec travaux d'excavation, fouilles et coupes des arbres D'engendrer une pollution de l'air, du bruit, des vibrations, de la circulation, des blessures, des risques physiques, une mauvaise qualité des eaux de 	I = 3 P = 3 I=3 P=2	Modéré Modéré	Le Programme Conjoint d'Appui à la Police prévoit, dans son appui opérationnel à la Police Nationale d'Haïti, plusieurs interventions de construction et de réhabilitation de bâtiment, zone de stockage et garage.	Dès le démarrage du projet, réaliser une étude de faisabilité avec vérification des aspects juridiques liés aux parcelles et lancer une étude d'impacts environnementaux et sociaux qui englobe toutes les constructions en vue de gagner du temps. Pour les travaux de construction de bâtiments , le projet doit prévoir une Évaluation de l'impact environnemental et social ainsi que des Plans de gestion ciblés incluant un plan d'action sur l'égalité hommes-femmes, un plan d'intervention d'urgence et un plan de gestion des déchets qui devront être réalisés avant le démarrage des travaux et exécutés/supervisés durant la mise en œuvre.

<p>surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement</p> <ul style="list-style-type: none"> • D'entraîner des dommages ou des préjudices en raison de l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) • D'entraîner un afflux de travailleurs liés au projet dans les zones concernées par le projet. <p>D'engager d'agents de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet</p> <p>Principe 1 : Personne n'est laissé pour compte Principe 2 : Droits de l'homme Norme 7 : Travail et conditions de travail</p>				<p>Les termes de référence des prestataires en charge des constructions devront prendre en compte la question de la prévention de la pollution et l'utilisation rationnelle des ressources, aspects qui interviennent également dans l'identification des terrains pour les nouvelles constructions.</p>
<p>Risque 2 : Une partie des travaux de construction réalisées peut être détruites par une catastrophe naturelle (inondations, tremblement de terre, ou ouragans)</p>	<p>I = 2 P = 3</p>	<p>modéré</p>		<p>Des mesures de protection seront mises en place pour assurer la protection des travailleurs et des travaux réalisés contre les intempéries.</p>
<p>Risque 3 : Non-respect des normes du travail</p> <p>Les activités du projet nécessitent la participation et l'implication de partenaires qui pourraient potentiellement impliquer des pratiques qui ne sont pas conformes aux normes du travail nationales et / ou internationales ou aux normes de sécurité.</p> <p>Principe 1 : Personne n'est laissé pour compte Principe 2 : Droits de l'homme Norme 7 : Travail et conditions de travail</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>modéré</p>	<p>Le Programme prévoit une intervention spécifique sur les conditions d'étude des élèves policières et prévoit également d'améliorer les conditions de travail des policiers en réhabilitant les infrastructures endommagées et en fournissant les outils de base pour remplir leur fonction</p>	<p>Les risques associés à la santé et à la sécurité au travail, les conditions de travail seront évaluées plus en détail au cours de la phase de mise en œuvre du projet et traités.</p> <p>Par ailleurs, le choix des entreprises de services et des institutions prendra en compte l'engagement pour la promotion et le respect du travail décent.</p> <p>Dans la mesure du possible, ces institutions de même que les entreprises agricoles s'engageront à éviter entre autres éléments des conditions de travail dangereuses, non conforme aux normes de sécurité. Des exigences de cadre sécuritaire seront formalisées dans les contrats des prestataires.</p> <p>Le personnel du projet, notamment l'ingénieur de supervision et l'officier de suivi et évaluation assureront que les procédures adéquates sont en vigueur.</p> <p>Exigence sera faite aux prestataires de services d'inclure et de respecter dans leur plan de travail le respect des</p>

				<p>conditions de travail (notamment sur les chantiers de construction ou de réhabilitation des infrastructures).</p> <p>L'observation et le témoignage des acteurs/actrices sur le terrain pourront aider à recueillir ces informations. Un dispositif de remontées des plaintes sera mis en place</p>
<p>Risque 4 : impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques.</p> <p>Des modifications de certains éléments abiotique et biotiques peuvent produire des effets néfastes pour l'environnement et détériorent la qualité de vie des communautés des zones d'influence</p> <p>Norme 1 : conservation BD et GRN Norme 2 : Impact CC</p>	<p>I = 3 P = 3</p>	<p>Modéré</p>		<p>Un plan de gestion environnemental et social devra être développé avant toute activité physique du projet.</p>
<p>Risque 5 : Risque de violence sexiste Le programme pourrait perpétuer les discriminations existantes ou conduire à de nouvelles discriminations à l'égard des femmes dans leur accès aux avantages du projet. Compte tenu des discriminations à l'égard des femmes en matière de formation, des partenaires, acteurs du terrain peuvent essayer de contrôler, limiter voire s'opposer à la participation des femmes dans le domaine de la justice, état de droit.</p> <p>Principe 2 : Droits de l'homme Principe 3 : Égalité des sexes et autonomisation des femmes</p>	<p>I = 2 P = 2</p>	<p>Modéré</p>	<p>le tissu social haïtien est à prédominance patriarcale. Les femmes parmi les bénéficiaires des projets peuvent être confrontées à des obstacles structurels à la participation.</p>	<p>Dès la phase initiale du projet, un profil et une identification des femmes sera faite. Les différentes actions du programme pourront bénéficier des conseils des experts genre des différents agence impliquées.</p> <p>Aussi, pour réduire les menaces de violence des séances de sensibilisation seront couplées aux différentes activités afin de sensibiliser les acteurs et actrices des communautés ciblées. Par ailleurs une collecte de données sur la participation des femmes tout au long du programme nous permettra de faire des évaluations.</p>
<p>Risque 6 : Les procédures d'autorisation et de permis pour les constructions sont longues et fastidieuses et les autorités compétentes ne mettent pas disponible à temps les sites de construction ou bâtiments à réhabiliter (Les sites de</p>	<p>I=4 P=2</p>	<p>Substantie I</p>		<p>Le projet devra anticiper ces suivis légaux avant d'entamer les activités sur les sites.</p> <p>Le plan d'engagement des parties prenantes prendra en compte les mesures appropriées pour faire valoir les droits des propriétaires et des acteurs concernés. Des consultations individuelles et de groupes devront être</p>

<p>réalisation de certaines activités peuvent être l'objet des procédures de vérification foncière, et d'appropriation qui sont très longue avant le début des travaux)</p> <p>Principe 1 : Personne n'est laissé pour compte</p> <p>Principe 2 : Droits de l'homme</p>				<p>complétées auprès des autorités locales et des acteurs communautaires pour bien renseigner sur les procédures d'autorisation à l'accès aux propriétés.</p> <p>Un mécanisme de gestion des plaintes devra être mis en place pour le projet.</p>												
QUESTION 4 : Quelle est la Classification globale de risques du projet ?																
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <tr> <td style="width: 60%; text-align: right;"><i>Faible risque</i></td> <td style="width: 5%; text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td style="width: 35%;"></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Risque modéré</i></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Risque substantiel</i></td> <td style="text-align: center;"><input checked="" type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> <tr> <td style="text-align: right;"><i>Haut risque</i></td> <td style="text-align: center;"><input type="checkbox"/></td> <td></td> </tr> </table>					<i>Faible risque</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Risque modéré</i>	<input type="checkbox"/>		<i>Risque substantiel</i>	<input checked="" type="checkbox"/>		<i>Haut risque</i>	<input type="checkbox"/>	
<i>Faible risque</i>	<input type="checkbox"/>															
<i>Risque modéré</i>	<input type="checkbox"/>															
<i>Risque substantiel</i>	<input checked="" type="checkbox"/>															
<i>Haut risque</i>	<input type="checkbox"/>															
QUESTION 5 : Sur la base des risques identifiés et de leur Classification, quelles exigences des NES s'appliquent ? (choisissez toutes les réponses qui correspondent)																
Question requise seulement pour les projets à Risque Modéré, Substantiel et Haut Risque																
<p><u>Une évaluation est-elle nécessaire ? (si « Oui », veuillez cocher)</u></p>	<input type="checkbox"/>	Oui		État ? (terminé, prévu)												
<i>si oui, indiquer le type et l'état général</i>	<input type="checkbox"/>		Évaluation(s) ciblée(s)													
	<input checked="" type="checkbox"/>		EIES (Évaluation de l'impact environnemental et social)	Processus en cours												
	<input type="checkbox"/>		ESES (Évaluation stratégique environnementale et sociale)													
<p>Des plans de gestion sont-ils exigés ? (si « Oui », veuillez cocher)</p>	<input type="checkbox"/>															
<i>si oui, indiquer le type général</i>		<input checked="" type="checkbox"/>	Plans de gestion ciblés (p. ex. plan d'action sur l'égalité hommes-femmes, plan d'intervention d'urgence, plan de gestion des déchets, autres)	plan d'action Genre à faire												
		<input checked="" type="checkbox"/>	PGES (Plan de gestion environnementale et sociale qui peut inclure un éventail de plans ciblés)	A faire Incluant un plan d'engagement des parties												

				prenantes et un plan de gestion des déchets des sites de construction
		<input type="checkbox"/>	CGES (Cadre de gestion environnementale et sociale)	
	Sur la base des risques identifiés, quels sont les Principes ou les Normes au niveau du projet qui s'appliquent ?		Commentaires (non requis)	
	Principe général : Ne laisser personne de côté	X		
	Principe général : Droits de l'homme	X		
	Principe général : Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes	X		
	Principe général : Durabilité et Résilience	<input type="checkbox"/>		
	Principe général : Responsabilisation	X		
	Norme 1. Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles	X		
	Norme 2. Changement climatique et risque de catastrophe	X		
	Norme 3. Santé, sécurité et protection des communautés	X		
	Norme 4. Patrimoine culturel	<input type="checkbox"/>		
	Norme 5. Déplacement de population et réinstallation	X		
	Norme 6. Peuples autochtones	<input type="checkbox"/>		
	Norme 7. Main-d'œuvre et conditions de travail	X		
	Norme 8. Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources	<input type="checkbox"/>		

Validation finale

Le Diagnostic final lors de la phase de conception n'est terminé que lorsque les personnes suivantes y apposent leur signature.

Signature	Date	Description
Contrôleur de l'AQ		Membre du personnel du PNUD responsable du projet, généralement un Administrateur de programme du PNUD. La signature finale confirme que cette personne a vérifié que la PDES a été menée de manière adéquate.
Approbateur de l'AQ		Membre de la direction du PNUD, généralement Directeur de pays adjoint (DPA), Directeur de pays (DP), Représentant résident adjoint (RRA) ou Représentant résident (RR). L'Approbateur de l'AQ et le Contrôleur de l'AQ ne peuvent être la même personne. La signature finale confirme que cette personne a validé la PDES avant de la soumettre au CEP.
Président du CEP		Président du CEP du PNUD. Dans certains cas, le président du CEP peut aussi être l'Approbateur de l'AQ. La signature finale confirme que la PDES a été envisagée dans le cadre de l'évaluation du projet et dans les recommandations du CEP

Annexe 1 de la PDES - Liste de contrôle du Diagnostic préalable des risques sociaux et environnementaux

Liste de contrôle sur les <u>risques</u> sociaux et environnementaux potentiels		
INSTRUCTIONS : la liste de contrôle du Diagnostic préalable des risques servira à répondre aux Questions 2-6 du Formulaire de Diagnostic. Les réponses aux questions de la liste de contrôle permettent (1) d'identifier des risques potentiels, (2) de déterminer la Classification globale des risques du projet et (3) de déterminer le niveau requis d'évaluation et de mesures de gestion. Voir la Boîte à Outils relative aux NES pour plus d'informations sur les questions du Diagnostic.		
Principe général : Ne laisser personne de côté		Réponse (Oui/Non)
Droits de l'homme		
P.1	Les communautés locales ou des individus ont-ils manifesté des inquiétudes concernant le projet (par exemple, au cours du processus de participation des parties prenantes, par des mécanismes de recours, par des déclarations publiques) ?	<i>Non</i>
P.2	Existe-t-il un risque que les « détenteurs de devoirs » (par exemple, les organismes gouvernementaux) n'aient pas la capacité de remplir leurs obligations dans le cadre du projet ?	<i>Oui</i>
P.3	Existe-t-il un risque que les « titulaires de droits » (par exemple, les personnes affectées par le projet) n'aient pas la capacité de faire valoir leurs droits ?	<i>oui</i>
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
P.4	d'avoir un impact négatif sur l'exercice des droits de l'homme (civils, politiques, économiques, sociaux ou culturels) de la population affectée, et particulièrement des groupes marginalisés ?	<i>Non</i>
P.5	d'avoir un impact négatif inéquitable ou discriminatoire sur les populations affectées, particulièrement les personnes en situation de pauvreté ou les individus ou groupes marginalisés ou exclus, y compris les personnes handicapées ? ²	<i>Non</i>
P.6	de restreindre la disponibilité, la qualité et l'accessibilité de ressources ou de services de base, particulièrement pour les personnes ou groupes marginalisés, y compris les personnes handicapées ?	<i>Non</i>
P.7	d'aggraver les conflits et/ou le risque de violence parmi les communautés et les personnes touchées par le projet ?	<i>Non</i>
Égalité hommes-femmes et autonomisation des femmes		
P.8	Les groupes de femmes et/ou leurs responsables/représentantes ont-ils eu la possibilité de soulever des inquiétudes concernant le projet (par exemple, au cours du processus de participation des parties prenantes, par des mécanismes de recours, par des déclarations publiques) ?	<i>Oui</i>
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
P.9	d'avoir un impact négatif sur l'égalité hommes-femmes et/ou la situation des femmes et des filles ?	<i>Non</i>

² Les motifs de discrimination proscrits comprennent l'origine, l'appartenance ethnique, le sexe, l'âge, la langue, le handicap, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, la religion, les convictions politiques ou autres opinions, l'origine nationale, sociale ou géographique, la fortune, la naissance ou une autre condition, y compris celle de personne autochtone ou membre d'une minorité. Toute référence aux « femmes et hommes », ou à un terme similaire, est comprise comme incluant les femmes et les hommes, les garçons et les filles et d'autres groupes discriminés sur la base de leur orientation sexuelle, tels que les personnes transgenres et les transsexuels.

P.10	de reproduire des discriminations fondées sur le genre à l'encontre des femmes, particulièrement en ce qui concerne la participation dans la conception ou la mise en œuvre ou l'accès aux opportunités et aux bénéfices ?	Non
P.11	de limiter la capacité des femmes à utiliser, développer et protéger des ressources naturelles en prenant en compte des rôles et positions différents des femmes et des hommes dans l'accès aux biens et services environnementaux ? <i>Par exemple, les activités qui peuvent provoquer la dégradation ou l'appauvrissement des ressources naturelles dans les communautés dont les moyens de subsistance et le bien-être dépendent de ces ressources</i>	Non
P.12	d'exacerber les risques de violence fondée sur le genre ? <i>Par exemple, par l'afflux de travailleurs externes dans une communauté, des changements dans la dynamique du rapport de force au sein de la communauté et des ménages, une exposition accrue à des lieux publics et/ou des transports non sécurisés, etc.</i>	Non
Durabilité et résilience : Les questions relatives au Diagnostic des risques concernant la durabilité et à la résilience sont couvertes par les questions portant sur les normes spécifiques ci-dessous.		
Responsabilisation		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
P.13	d'entraîner l'exclusion des parties prenantes potentiellement concernées, en particulier les groupes marginalisés et les personnes exclues (y compris les personnes handicapées), de la pleine participation aux décisions qui peuvent les concerner ?	Non
P.14	de soulever des plaintes, griefs ou objections de la part des parties prenantes potentiellement concernées ?	Non
P.15	de générer des risques de représailles contre les parties prenantes qui expriment des préoccupations ou des plaintes, ou qui cherchent à participer au projet ou à obtenir des renseignements sur celui-ci ?	Non
Normes au niveau des projets		
Norme 1 : Conservation de la biodiversité et Gestion durable des ressources naturelles		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
1.1	d'avoir un impact négatif sur les habitats (ex. habitats modifiés, naturels et essentiels) et/ou sur les écosystèmes et les services écosystémiques ? <i>Par exemple, risque de perte, de dégradation et de fragmentation d'habitats, de changements hydrologiques</i>	oui
1.2	de comporter des propositions d'activités au sein ou à proximité d'habitats essentiels et/ou de zones sensibles d'un point de vue environnemental, y compris des zones protégées par la loi (ex. réserve naturelle, parc national), des zones proposées pour être protégées ou reconnues comme telles par des sources faisant autorité et/ou les peuples autochtones ou les communautés locales ?	Non
1.3	d'impliquer des changements portant sur l'utilisation des terres et de ressources qui peuvent avoir un impact négatif sur les habitats, les écosystèmes et/ou les moyens de subsistance ? (Remarque : si des restrictions et/ou des limitations d'accès aux terres s'appliquent, consultez la Norme 5.)	Non
1.4	de poser des risques pour les espèces menacées d'extinction (p. ex. réduction, empiètement sur l'habitat) ?	Non
1.5	d'aggraver le commerce illégal de la faune et de la flore sauvages ?	Non
1.6	d'introduire des espèces exotiques envahissantes ?	Non
1.7	d'avoir un impact négatif sur les sols ?	oui

1.8	d'impliquer l'exploitation des forêts naturelles, le développement de plantations ou des activités de reforestation ?	Non
1.9	d'augmenter considérablement la production agricole ?	Non
1.10	d'impliquer la production et/ou l'exploitation de populations de poissons ou d'autres espèces aquatiques ?	Non
1.11	d'impliquer l'extraction, la dérivation ou la retenue considérables d'eau de surface ou souterraine ? <i>Par exemple, construction de barrages, réservoirs, bassins hydrographiques, extraction d'eau souterraine</i>	Non
1.12	d'impliquer la manipulation ou l'utilisation d'organismes génétiquement modifiés ou d'organismes vivants modifiés ? ³	Non
1.13	d'impliquer l'utilisation de ressources génétiques ? (p. ex. collecte et/ou exploitation, développement commercial) ⁴	Non
1.14	de générer des problèmes environnementaux transfrontaliers ou à l'échelle de la planète ?	Non
Norme 2 : Changement climatique et risque de catastrophe		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
2.1	de concerner des zones sujettes à des risques tels que les tremblements de terre, les inondations, les glissements de terrain, les vents violents, les ondes de tempête, les tsunamis ou les éruptions volcaniques ?	Oui
2.2	de produire des résultats et conséquences sensibles ou vulnérables aux impacts potentiels du changement climatique ou aux catastrophes ? <i>Par exemple, en raison de l'augmentation des précipitations, des périodes de sécheresse, de la température, de la salinité, d'événements extrêmes, tremblements de terre</i>	Non
2.3	de conduire à une augmentation directe ou indirecte de la vulnérabilité aux impacts du changement climatique ou aux catastrophes, que ce soit dans le présent ou à l'avenir (également connues sous le nom de pratiques inadaptées) ? <i>Par exemple, des modifications apportées à l'aménagement du territoire peuvent favoriser la poursuite de la construction dans les plaines inondables, ce qui pourrait accroître la vulnérabilité de la population aux changements climatiques, en particulier aux inondations</i>	Non
2.4	d'augmenter les émissions de gaz à effet de serre, de carbone noir ou d'autres facteurs de changement climatique ?	Non
Norme 3 : Santé, sécurité et protection des communautés		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
3.1	d'impliquer le développement d'infrastructures et/ou de construction (ex. barrages, routes, bâtiments) ? (Remarque : le FEM ne finance pas les projets qui impliqueraient la construction ou la remise en état de barrages complexes ou de grande taille)	Oui
3.2	d'engendrer une pollution de l'air, du bruit, des vibrations, de la circulation, des blessures, des risques physiques, une mauvaise qualité des eaux de surface due au ruissellement, à l'érosion, à l'assainissement ?	Oui
3.3	d'entraîner des dommages ou des préjudices en raison de la défaillance d'éléments structurels du projet (par exemple, l'effondrement de bâtiments ou d'infrastructures) ?	Oui

³ Voir la [Convention sur la diversité biologique](#) et son [Protocole de Cartagena sur la prévention des risques biotechnologiques](#).

⁴ Voir la [Convention sur la diversité biologique](#) et son [Protocole de Nagoya](#) sur l'accès et le partage des avantages découlant de l'utilisation de ressources génétiques.

3.4	d'accroître les maladies transmises par l'eau ou d'autres maladies à transmission vectorielle (par exemple, des habitats de reproduction temporaires), les maladies transmissibles et non transmissibles, les troubles nutritionnels ou liés à la santé mentale ?	Non
3.5	de faire appel au transport, au stockage, à l'utilisation et/ou à l'élimination de matières dangereuses ou nocives (p. ex. explosifs, carburant et autres produits chimiques pendant la construction et l'exploitation) ?	Non
3.6	de produire des impacts négatifs sur les écosystèmes et les services écosystémiques utiles à la santé des communautés (p. ex. alimentation, purification des eaux de surface, zones tampons naturelles contre les inondations) ?	Non
3.7	d'entraîner un afflux de travailleurs liés au projet dans les zones concernées par le projet.	Non
3.8	l'engagement d'agents de sécurité pour protéger les installations et les biens ou pour appuyer les activités du projet ?	Oui
Norme 4 : Patrimoine Culturel		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
4.1	de comporter des activités à proximité ou à l'intérieur d'un site du Patrimoine Culturel ?	Non
4.2	d'engendrer des excavations, des démolitions, des mouvements de terre, des inondations ou d'autres modifications significatives sur l'environnement ?	Non
4.3	d'avoir un impact négatif sur des sites, structures ou objets présentant une valeur historique, culturelle, artistique, traditionnelle ou religieuse ou des formes immatérielles de Patrimoine Culturel (ex. connaissances, innovations, pratiques) ? (Remarque : les projets visant à protéger et conserver le Patrimoine Culturel peuvent également générer un impact négatif involontaire.)	Non
4.4	d'entraîner des modifications des paysages et des caractéristiques naturelles ayant une importance culturelle ?	Non
4.5	d'utiliser des formes matérielles et/ou immatérielles de Patrimoine Culturel (ex. pratiques, savoirs traditionnels) à des fins commerciales ou autres ?	Non
Norme 5 : Déplacement de population et réinstallation		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
5.1	d'impliquer un déplacement physique temporaire ou permanent et complet ou partiel (y compris de personnes qui n'ont pas de revendications territoriales légalement reconnues) ?	Non
5.2	d'induire un déplacement économique (ex. perte de biens ou de l'accès à des ressources due à l'acquisition de terres ou des restrictions d'accès – même en l'absence de réinstallation physique) ?	Non
5.3	d'être à l'origine d'expulsions ? ⁵	Non
5.4	d'affecter des dispositions relatives au régime foncier et/ou des droits de propriété communautaires/droits coutumiers à des terres, territoires et/ou ressources ?	Oui
Norme 6 : Peuples autochtones		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		

⁵ L'expulsion forcée est définie ici comme le déplacement permanent ou temporaire, contre leur volonté, d'individus, de familles ou de communautés de domiciles et/ou terres qu'ils occupaient sans bénéficier ni avoir accès à des formes appropriées de protection juridique ou autre. Les expulsions forcées constituent des violations flagrantes d'une série de droits humains internationalement reconnus.

6.1	d'affecter des zones où se trouvent des peuples autochtones (y compris la zone d'influence du projet) ?	Non
6.2	d'impliquer des activités sur des terres ou des territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.3	d'affecter (de manière positive ou négative) les droits humains, les terres, les ressources naturelles, les territoires et les moyens de subsistance traditionnels de peuples autochtones (indépendamment du fait qu'ils en détiennent ou non les titres de propriété, que le projet soit situé sur ou en dehors des terres et territoires habités par les populations affectées, ou que les peuples autochtones soient reconnus comme tels par le pays en question) ? <i>Si la réponse à la question de sélection 6.3 est « oui », alors les exigences de la norme 6 s'appliquent et l'importance potentielle des risques liés aux impacts sur les peuples autochtones doit être modérée ou supérieure.¹</i>	Non
6.4	de conduire à l'absence de consultations respectueuses de la culture, menées dans l'objectif d'obtenir le CPLE sur des questions qui touchent les droits et intérêts, terres, ressources, territoires et moyens de subsistance traditionnels des peuples autochtones concernés ?	Non
6.5	d'impliquer l'utilisation et/ou le développement commercial de ressources naturelles sur des terres et territoires revendiqués par des peuples autochtones ?	Non
6.6	de comporter un risque d'expulsion ou le déplacement économique complet ou partiel de peuples autochtones, y compris par des restrictions d'accès aux terres, territoires et ressources ? <i>Considérez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses fournies dans le cadre de la norme 5 ci-dessus</i>	Non
6.7	d'affecter les priorités de développement des peuples autochtones telles qu'ils les définissent ?	Non
6.8	de mettre en péril la survie physique et culturelle des peuples autochtones ?	Non
6.9	d'affecter le patrimoine culturel des peuples autochtones, y compris par la commercialisation ou l'utilisation de leurs connaissances et pratiques traditionnelles ? <i>Considérez et, le cas échéant, assurez la cohérence avec les réponses fournies dans le cadre de la Norme 4 ci-dessus</i>	Non
Norme 7 : Main-d'œuvre et conditions de travail		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible : (NB: s'applique aux travailleurs du projet et du prestataire)</i>		
7.1	de créer des conditions de travail qui ne respectent pas la législation nationale du travail et les engagements internationaux ?	Oui
7.2	de créer des conditions de travail susceptibles de porter atteinte à la liberté d'association et à la négociation collective ?	Non
7.3	de conduire à l'utilisation du travail des enfants ?	Non
7.4	de conduire à l'utilisation du travail forcé ?	Non
7.5	de créer des conditions de travail discriminatoires et/ou l'absence d'égalité des chances ?	Non
7.6	de provoquer des risques pour la santé et la sécurité au travail en raison de dangers physiques, chimiques, biologiques et psychosociaux (y compris la violence et le harcèlement) tout au long du cycle de vie du projet ?	Oui
Norme 8 : Prévention de la pollution et utilisation rationnelle des ressources		
<i>Le projet peut-il ou est-il susceptible :</i>		
8.1	de provoquer le rejet de polluants dans l'environnement, en raison de circonstances normales ou inhabituelles, risquant d'avoir un impact négatif local, régional et/ou transfrontalier	Non
8.2	de générer des déchets (dangereux ou inoffensifs) ?	Non
8.3	d'impliquer la fabrication, le commerce, le rejet et/ou l'utilisation de matières et/ou produits chimiques dangereux ?	Non

8.4	d'impliquer l'utilisation de produits chimiques ou matières faisant l'objet d'interdictions internationales ou d'un retrait progressif ? <i>Par exemple, le DDT, les PCB et d'autres produits chimiques répertoriés dans des conventions internationales suivantes : Protocole de Montréal, Convention de Minamata, Convention de Basel, Convention de Rotterdam, Convention de Stockholm</i>	Non
8.5	d'impliquer l'application de pesticides qui peuvent avoir un effet négatif sur l'environnement ou la santé humaine ?	Non
8.6	de générer des activités qui utilisent des quantités importantes de matières premières, énergie et/ou eau ?	Non

ⁱ * Note : révisé en juillet 2022, modifiant la présomption d'importance du risque de Substantiel ou plus à Modéré ou plus..